

# uide des **études**



**Organisation**  
**LMD**  
**Contrôle des connaissances**  
**Master**  
**Projet professionnel**  
**Stages**  
**Compétences informatiques**  
**Langues**  
**Vie universitaire**  
**Séjours à l'étranger**  
**Vie associative**  
...

# IUT

# EDITO

## BONJOUR À TOUTES ET À TOUS !

Nous sommes très heureux de vous présenter ce Guide des Etudes en IUT, publié par Yvon Mag' et Epicure 3.0.

Vous êtes plus d'un million et demi d'étudiants à avoir choisi de vous inscrire dans les 84 universités françaises cette année, alors même que de nombreuses réformes ont été mises en œuvre ces dernières années, comme l'autonomie des universités et la régionalisation par la création de Pôles de recherche et d'enseignement supérieur. Espérons que ces réformes, si elles sont bien menées, seront un gage de qualité et d'excellence pour les diplômes que vous obtiendrez tout au long de votre cursus.

Ce guide n'est ni un inventaire des trucs et astuces pour réussir vos études, ni un manifeste idéologique sur l'enseignement supérieur : nous avons plutôt l'ambition d'explorer un large pan des enjeux de nos filières par une approche pragmatique et concrète.

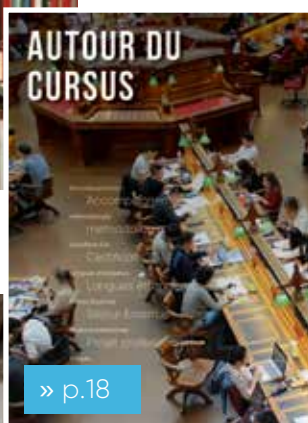
Vous pourrez ainsi trouver de nombreuses informations au sein de ces pages, notamment une présentation du système LMD (dans lequel les IUT ont une place à part), mais aussi des indications sur les aides sociales et la vie étudiante, car un étudiant est également un citoyen et un acteur de la vie de la Cité.

Par ailleurs, si ce guide vous donne envie de vous investir dans la vie de votre établissement, n'hésitez pas à contacter votre association étudiante qui se fera un plaisir de vous accueillir et de vous intégrer dans ses nombreuses activités d'animation, de services et de représentation.

Bonne rentrée à tous et que le succès soit au rendez-vous !

**La rédaction**  
**mag.yvon.eu**

# SOMMAIRE



- 5** LES CLÉS DU SUCCÈS DES IUT

---

- 6** LES DIFFÉRENTS DIPLÔMES PRÉPARÉS DANS LES IUT

---

- 7** LES DUT PAR SPÉCIALITÉ

---

- 8** ORGANISATION DES ÉTUDES

---

- 9** ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

---

- 10** LE LMD, COMMENT ÇA MARCHE ?

---

- 11** QUELLE POURSUITE D'ÉTUDES APRÈS UN DUT ?

---

- 13** QUELLE INSERTION PROFESSIONNELLE APRÈS UN DUT ?

---

- 16** C2I : LE CERTIFICAT INFORMATIQUE ET INTERNET

---

- 17** LE CLES, L'INDISPENSABLE CERTIFICAT DE COMPÉTENCES EN LANGUES

---

- 20** ERASMUS, L'EUROPE À PORTÉE DE VOS ÉTUDES

---

- 21** LE PROJET PERSONNEL ET PROFESSIONNEL

---

- 23** LE STAGE EN MILIEU PROFESSIONNEL : UN INCONTOURNABLE

---

- 27** L'UNIVERSITÉ, COMMENT ÇA MARCHE ?

---

- 30** LE CROUS, LES ŒUVRES SOCIALES AU SERVICE DES ÉTUDIANTS

---

- 31** LES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES, ANIMATRICES DE LA VIE UNIVERSITAIRE

---

- 35** LA MUTUELLE ÉTUDIANTE : LE PARTENAIRE SANTÉ

---

Le guide des études est une publication de la société Epicure 3.0.

Dépôt légal : à parution Septembre 2020

Directeur de publication : Nicolas Decloux  
nicolas.decloux@gmail.com

Rédaction : Fabien Cluzel - Rémi Raher

PAO : Lorenzo Carpagnano - Fabien Cluzel

# FILIÈRES & DÉBOUCHÉS

Master

Master

Licence pro

Licence pro

LMD

LMD

Contrôle des connaissances

Contrôle des connaissances

Rattrapages

Rattrapages

Sélection en M1

Sélection en M1

# LES CLÈS DU SUCCÈS DES IUT

**L'intérêt des formations proposées par les IUT réside dans un enseignement pratique et très avec un enseignement scientifique et technologique spécialisé.**

## UN RÉSEAU DE COMPÉTENCES NATIONAL

- Un maillage dense de 111 IUT répartis sur tout le territoire, favorisant un enseignement supérieur de proximité tout en garantissant une cohérence nationale.
- Des instituts fortement ancrés dans leur environnement économique local et régional.

## UN PARTENARIAT FORT ET ANCIEN AVEC LES ENTREPRISES

- Participation des professionnels :
  - à la conception et à l'évolution des programmes pédagogiques,
  - au jury de validation de chaque semestre,
  - aux enseignements suivant leur domaine de compétence,
  - à l'information des IUT sur l'état du marché de l'emploi,
  - au conseil de l'IUT (qui comprend 30 à 50 % de personnalités extérieures).
  - au jury de validation de VAE et VAP
- Réalisation de stages et projets tuteurés (travail en groupe sur des cas réels) par les étudiants en relation avec les entreprises.
- Développement de formations en alternance, encadrées par un double tutorat IUT/ entreprise.

## UNE OFFRE DE FORMATION LARGE ET TOUJOURS TOURNÉE VERS LES MILIEUX PROFESSIONNELS

- DUT, licences professionnelles, diplômes d'université. 24 spécialités de DUT avec ou sans options, dont 16 relevant du secteur de la production et 9 du secteur des services.
- Des formations adaptées aux besoins économiques.
- Des programmes d'enseignement nationaux revus et modifiés régulièrement en collaboration avec les professionnels pour suivre l'évolution scientifique et technologique.
- La création de nouveaux diplômes (licences professionnelles, diplômes d'université) en réponse à l'émergence de nouveaux métiers.
- Un souci d'utiliser une pédagogie innovante alliant théorie et pratique.
- Des équipes enseignantes motivées et en phase avec le monde professionnel.
- Des formations assurées à la fois par :
  - des enseignants-chercheurs de l'Université,
  - des enseignants du second degré,
  - des professionnels exerçant leur métier dans l'entreprise.

# LES DIFFÉRENTS DIPLÔMES

## PRÉPARÉS DANS LES IUT

### LE DUT

#### Diplôme universitaire de technologie (bac + 2)

C'est le diplôme national qui représente la plus grande partie des effectifs des IUT. Les IUT proposent actuellement des DUT dans 24 spécialités.

L'objectif principal du DUT est de former des jeunes aux fonctions d'encadrement technique et professionnel dans certains secteurs de la production, de la recherche appliquée et des services.

Pour trouver une formation délivrée par un IUT partout en France, [cliquer ici](#).

### APPC

#### Année Post Premier Cycle (bac + 2)

Si vous disposez déjà d'un diplôme bac +2, vous pouvez préparer le DUT en année spéciale (année post premier cycle - APPC). Cette année spéciale permet ainsi de préparer le DUT en un an.

### LA LICENCE PROFESSIONNELLE (bac + 3)

Le cursus de la licence professionnelle s'articule autour d'enseignements théoriques et pratiques avec des stages de 12 à 16 semaines. Ce diplôme permet d'acquérir une compétence professionnelle reconnue et de s'intégrer dans le dispositif européen du LMD.

### LES PERSPECTIVES INTERNATIONALES

Tout étudiant diplômé d'un DUT peut effectuer une année supplémentaire dans un établissements partenaire étranger dans le cadre du DUETI (Diplôme universitaire d'études technologiques Internationales), qui valide un niveau bac +3.

Objectifs :

- approfondir les connaissances acquises en DUT.
- apprendre une langue étrangère, découvrir une nouvelle culture et un système d'enseignement supérieur différent.
- élargir ses horizons professionnels et personnels.

### Un Bachelor à partir de 2021

**A compter de la rentrée 2021, le bachelor universitaire de technologie (BUT) sera une licence professionnelle portée exclusivement par les IUT, organisée en 180 ECTS et conférant le grade de licence. Dans un premier temps, le BUT remplacera progressivement les licences pro et cohabitera avec le DUT, qui sera toujours reconnu par les employeurs. Signe toutefois que le BUT a vocation à se substituer au DUT, l'inscription sur Parcoursup en Bachelor universitaire de technologie remplacera le DUT.**

**Par ailleurs, les IUT pourront continuer de proposer des licences professionnelles pour former à des métiers très spécifiques et identifiés (licences professionnelles qualifiées « de niche »).**

**Ayez en tête que les profils internationaux sont très recherchés par les recruteurs ! Dès lors, un semestre d'étude dans une université étrangère est un précieux tremplin pour faire un stage dans un autre pays ou pour travailler dans un grand groupe.**

# LES DUT PAR SPÉCIALITÉ

Les 111 IUT de France  
proposent des DUT  
dans 24 spécialités :

15 du secteur  
industriel et  
9 du secteur des  
services.

## Spécialités du secteur industriel

- **Chimie**  
Options : matériaux ; productique chimique
- **Génie biologique (GB)**  
5 options : agronomie ; analyses biologiques et biochimiques ; diététique ; génie de l'environnement ; industries alimentaires et biologiques.
- **Génie chimique, génie des procédés (GC-GP)**  
2 options : bioprocédés ; procédés.
- **Génie civil - Construction durable (GC-CD)**
- **Packaging, emballage et conditionnement (PEC)**
- **Génie électrique et informatique industrielle (GE2I)**
- **Génie industriel et maintenance (GIM)**
- **Génie mécanique et productique (GMP)**
- **Génie thermique et énergie (GTE)**
- **Hygiène, sécurité, environnement (HSE)**
- **Informatique (Info)**
- **Mesures physiques (MP)**  
2 options : matériaux et contrôles physico-chimiques ; techniques instrumentales.
- **Qualité, logistique industrielle et organisation (QLIO)**
- **Réseaux et télécommunications (R & T)**
- **Science et génie des matériaux (SGM)**

## Spécialités du secteur tertiaire

- **Carrières juridiques (CJ)**
- **Carrières sociales (CS)**  
5 options : animation sociale et socio-culturelle ; assistance sociale ; éducation spécialisée ; gestion urbaine ; services à la personne.
- **Gestion administrative et commerciale (GACO)**
- **Gestion des entreprises et des administrations (GEA)**  
3 options : gestion comptable et financières ; gestion et management des organisations ; gestion des ressources humaines.
- **Gestion logistique et transport (GLT)**
- **Information et communication (Infocom)**  
5 options : communication des organisations ; information numérique dans les organisations ; journalisme ; métiers du livre et patrimoine ; publicité.
- **Statistique et traitement informatique des données (STID)**
- **Techniques de commercialisation (TC)**
- **Métiers du Multimédia et de l'Internet**

# ORGANISATION DES ETUDES

**Les programmes des 25 spécialités de DUT sont définis au niveau national par des commissions pédagogiques nationales (CPN) composées de représentants du ministère, des enseignants, des entreprises, des salariés et des étudiants.**

Dans le cadre de la formation initiale, y compris par la voie de l'alternance, les études conduisant à l'obtention du DUT sont organisées à temps plein sur une durée fixée à quatre semestres.

La formation peut également se dérouler par la voie de l'enseignement à distance ou dans le cadre de la formation continue.

La durée des enseignements est soit de 1 800 heures, soit de 1 620 heures selon les spécialités. Ces 1 620 ou 1 800 h d'enseignement théorique et pratique sont réparties sur un minimum de 60 semaines. Il faut donc s'attendre à un rythme soutenu puisque la formation prend 30 à 35 heures par semaine, sans compter le travail personnel.

Les enseignements dispensés dans chaque spécialité sont regroupés en 2, 3 ou 4 UE par semestre.

Ces UE sont de taille et de poids pouvant varier au maximum dans un rapport de 1 à 2. Chaque UE est divisée en modules dont le poids varie dans un rapport de 1 à 3.

Le parcours de formation comprend :

- une majeure garantissant le cœur des compétences attendues dans le domaine professionnel visé.
- trois types de modules complémentaires représentant 15 à 20 % du volume horaire global de la formation et portant sur :
  - l'approfondissement technologique,
  - le renforcement des compétences professionnelles
  - l'ouverture scientifique

L'obtention du DUT donne lieu à l'attribution de 120 crédits européens, à raison de 30 crédits européens par semestre validé. La validation de chaque UE et de chaque semestre emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

Les projets tutorés sont destinés à faciliter l'autonomie de l'étudiant dans la mise en œuvre et le maniement des concepts enseignés dans le cadre de la formation encadrée. Ils sont individuels ou collectifs.

Détail de la formation	DUT à 1 800 heures	DUT à 1 620 heures
Cours	360 heures	410 heures
Travaux dirigés (TD)	540 heures	610 heures
Travaux dirigés (TP)	600 heures	300 heures
Langue, expression, communication	300 heures	
Projets tutorés	300 heures	
Stage en entreprise	10 semaines minimum	

Ces horaires peuvent faire l'objet d'une modulation limitée à 10 % de l'ensemble entre cours, TP et TD. De plus, pour assurer une meilleure adaptation de la formation à l'environnement, notamment professionnel, chaque IUT a aussi la possibilité de modifier le programme de la formation dans la limite de 20 % du volume horaire global.



# ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

**La formation associe des enseignements théoriques, méthodologiques, pratiques et appliqués. Ils se déclinent en cours, travaux dirigés et travaux pratiques.**

## LES COURS MAGISTRAUX

Représentant au maximum la moitié des enseignements, les cours magistraux sont des cours théoriques, généralement dispensés en amphithéâtre.

## LES TRAVAUX DIRIGÉS (TD)

C'est la forme idéale d'enseignement (petit groupe d'une trentaine d'étudiants) où un dialogue réel peut être envisagé entre l'enseignant et l'étudiant. C'est l'équivalent d'une classe de lycée à l'échelle de l'université.

Les TD ont une véritable identité et une spécificité pédagogique. On peut y développer :

- la méthodologie,
- les exercices et les contrôles,
- l'évaluation des projets, stages, recherches bibliographiques...
- toute activité novatrice liée à l'évolution de la discipline.

Ils permettent d'approfondir les points abordés en cours magistraux. Des exercices réguliers (exposés, dissertations, commentaires...) et un suivi particulier (assiduité exigée) permettent d'appréhender de façon plus pratique l'enseignement dispensé.

Les TD ne sont normalement :

- ni des parties de cours non effectuées en amphithéâtre,
- ni des préparations aux TP.

## LES TRAVAUX PRATIQUES (TP)

Les travaux pratiques correspondent à un enseignement pratique dispensé en laboratoire ou autre lieu du même genre.

L'objectif d'un TP, c'est l'apprentissage de la démarche scientifique. L'objectif pour l'étudiant, est de parvenir à la résolution d'un problème scientifique ou technique en recherchant dans la documentation, en exolotant les conseils des enseignants et en utilisant le plateau technique, en présence de l'enseignant ou en libre accès.

**L'assiduité en cours, en TP et en TD est obligatoire... De toute façon, être assidu est le meilleur moyen pour ne pas « décrocher » et ne pas se retrouver perdu. Travailler en groupe est aussi un bon moyen pour combler ses lacunes et avancer plus vite.**

# LE LMD

## COMMENT ÇA MARCHE ?

**Toutes les universités et la plupart des écoles supérieures sont aux normes LMD :**

**Licence (bac +3)**

**Master (bac +5)**

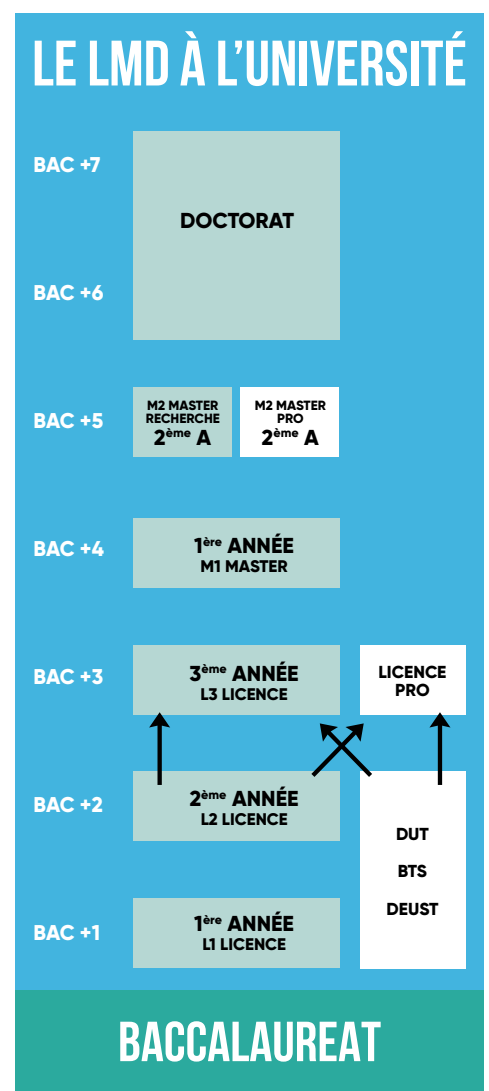
**Doctorat (bac +8)**

**d'où son nom LMD.**

Le LMD repose sur un système de points, dit ECTS (European Credit Transfer System) qui, appliqué à tous les diplômes nationaux, permet de faire reconnaître son parcours partout en Europe. Ainsi :

- la licence obtenue après trois années (L1, L2 et L3) est validée par l'obtention de 180 crédits ECTS (6 semestres de 30 points chacun)
- le master se prépare en 2 ans (le master 1 et le master 2) ; il est validé par l'obtention de 120 ECTS (4 semestres de 30 points) après la licence,
- soit 300 crédits et 10 semestres au total pour un bac +5.

Chaque cursus et chaque UE sont articulés en crédit ECTS, qui sont en quelque sorte l'euro de l'enseignement supérieur ! Ces crédits permettent d'évaluer l'ensemble du travail effectué par l'étudiant pendant un semestre (cours, TD, TP, mémoire, stage...). Un semestre équivaut à 30 crédits ; ainsi, le cursus licence est organisé en 6 semestres et vaut 180 crédits et un cursus Master organisé en 4 semestres équivaut à 120 crédits.



Chaque étudiant qui obtient la moyenne à une UE se voit attribuer le nombre de crédits correspondants. Les crédits sont obtenus par validation des UE et sont transférables dans les autres universités françaises mais aussi européennes.

# QUELLE POURSUITE D'ÉTUDES

## APRÈS UN DUT ?

**En raison de sa structure particulière, le DUT n'est pas un premier cycle d'études, mais un cycle à part entière. Son objectif principal est de préparer rapidement l'étudiant à son insertion professionnelle.**

Puisque ce n'est pas sa vocation, on ne peut pas dire que le DUT soit un tremplin vers la poursuite d'études. Mais de plus en plus de diplômés d'IUT poursuivent ensuite leur cursus... et cette tendance se trouve encore renforcée par la réforme LMD puisque celle-ci conduit progressivement à un déplacement de la notion de « cycle court » de bac + 2 vers bac + 3.

### DES CHIFFRES ÉLOQUENTS

Selon la 10e enquête nationale sur le devenir des diplômés de DUT publiée en 2016, seulement 18 % des diplômés de DUT ne poursuivent pas d'études après leur diplôme tandis que 24 % s'orientent en licence professionnelle, 21 % en licence « classique » et pas moins de 15 % en école d'ingénieurs. Ainsi, en 13 ans, le taux de poursuite d'études a augmenté de 17,5 %.

Alors que les licences professionnelles représentaient 11 %

des poursuites d'études post-DUT chez les diplômés 2001, on constate que ce type de formation a le vent en poupe puisque c'est désormais plus du double qui choisit ce cursus. A noter que dans plus de la moitié des cas, cette poursuite d'études se fait sous contrat salarié, ce qui facilite grandement l'insertion dans l'emploi dès la fin du cursus. D'ailleurs, l'objectif de ces poursuites d'études reste une insertion professionnelle rapide : à l'issue d'une licence professionnelle, le taux d'emploi est de 86 % des diplômés !

Pour les diplômés en possession d'une licence professionnelle décidant de continuer leur parcours, la majorité d'entre eux optent pour un cursus en master (41 % pour les DUT secondaires, 47 % pour les DUT tertiaires) quand d'autres choisissent d'accéder à une école d'ingénieur (19 % pour les diplômés d'un DUT secondaire) ou à une école de commerce (19 % pour les diplômés d'un DUT tertiaire). Dans une moindre mesure, les diplômés d'une licence professionnelle intègrent également

des écoles privées (communication, journalisme, informatique, ...). Les options sont donc aussi nombreuses que variées !

### LE PARCOURS EN TRIDENT

En entrant en deuxième année, il faudra choisir l'une des trois branches de ce qu'il est convenu d'appeler « le trident » dans le jargon des IUT :

- la première branche est une filière courte visant l'insertion professionnelle directement après l'obtention du DUT.
- la seconde branche est une filière d'études courtes qui permet de poursuivre en licence professionnelle (ou en L3 généraliste dans certains cas) avant d'entrer dans le monde du travail.
- la troisième branche vise des études plus longues pour intégrer ensuite une école de commerce, une école d'ingénieurs ou un cursus de master à l'université.



## LES FILIÈRES UNIVERSITAIRES

Si on souhaite simplement faire une année supplémentaire pour accéder au niveau bac + 3, il est possible de choisir entre les licences professionnelles et de nombreux diplômes d'université : DU, DTA, DETS...

**Attention : si elle permet l'acquisition de connaissances supplémentaires, cette troisième année n'apporte pas forcément un « plus » immédiat au niveau du salaire puisqu'on ne distingue pas les diplômés bac + 2 et bac + 3 dans la plupart des conventions collectives.**

Si on souhaite aller au moins jusqu'à bac + 5, il faut entreprendre un cycle long avec la licence puis le master. En fonction du DUT d'origine, il est possible d'obtenir une équivalence pour rentrer directement en deuxième année, voire en troisième année de licence (mais il faut un très bon dossier...).

## LES ÉCOLES D'INGÉNIEURS

Certaines écoles d'ingénieurs font partie des universités, d'autres non... Et les premières sont a priori plus ouvertes aux DUT.

**Il existe une classe préparatoire spécifique pour les étudiants titulaires d'un DUT : la prépa ATS (Adaptation Technicien Supérieur). Elle permet aux titulaires d'un DUT du secteur industriel de très bon niveau de bénéficier d'une mise à niveau scientifique et linguistique et de se préparer au concours d'entrée dans une vingtaine d'écoles d'ingénieurs (deux options : technologie industrielle et biologie).**

## LES ÉCOLES DE COMMERCE

Elles sont de nature très variées : consulaire (dépendant d'une CCI), publique (rattachée à une université) ou privée. Certaines recrutent après une prépa, d'autres après le bac ou après un bac+ 2. Ces dernières s'adressent naturellement aux titulaires d'un DUT. Certaines écoles qui recrutent après le bac admettent des bac + 2 en deuxième ou troisième année.

**S'il est légitime de vouloir continuer ses études, le DUT est avant tout un diplôme professionnel : son débouché normal est donc l'entrée dans la vie active et il constitue d'ailleurs toujours un excellent visa pour entrer dans la vie professionnelle.**

# QUELLE INSERTION PROFESSIONNELLE APRÈS UN DUT ?

**Les diplômés de DUT qui rentrent dans la vie active s'orientent majoritairement vers des fonctions d'encadrement technique dans la production, la recherche appliquée et dans le secteur tertiaire...**

## LA SITUATION ACTUELLE

Cumulant études et stages, les titulaires d'un DUT sont toujours très convoités par les entreprises et le niveau bac + 2 est globalement très recherché. Pourtant, les recruteurs peinent à attirer les titulaires de DUT qui sont de plus en plus tentés par des études longues.

Parler de pénurie de bac + 2 serait exagéré (ou prématuré), mais les employeurs sont réellement inquiets... Pour le moment, il s'agit plutôt de tensions mais celles-ci sont de plus en plus fortes. Et pourtant, le bac + 2 semble être la meilleure arme anti-chômage. En effet, les étudiants titulaires d'un DUT sont très peu confrontés au chômage en sortant de leur formation, comme l'atteste la 10e enquête nationale sur l'insertion professionnelle des diplômés de DUT, menée par l'ADIUT et publiée en 2016 :

- il ne leur faut, en moyenne, qu'un mois et demi pour décrocher leur premier emploi.
- le taux d'insertion professionnelle est supérieur à 78 % un an après l'obtention du diplôme et supérieur à 84 % deux ans après l'obtention du diplôme (sachant que respectivement 16 % puis 11 % sont en recherche d'emploi, le reste étant en situation d'inactivité : congé parental, séjour à l'étranger...).
- les statistiques démontrent le fort taux d'intégration

en emploi, avec une prédominance des emplois à durée indéterminée (CDI, fonction publique...) : 61 % dans l'année qui suit l'obtention du diplôme, 69 % dans les deux ans.

- outre les 69 % de diplômés en situation d'emploi à durée indéterminée, un diplômé sur cinq est en CDD et 5 % sont dans une fonction d'intérim.
- le revenu médian (toutes spécialités confondues) est d'environ 1500 euros nets par mois, 2 ans après l'obtention du diplôme.

Dans leur globalité, ces chiffres sont donc plus enthousiasmants que pour les diplômés de niveaux supérieurs, dont le taux de chômage est plus élevé. Le DUT reste donc une arme très efficace contre le chômage. Il faut cependant noter que les diplômés du secteur industriel trouvent plus facilement un emploi que ceux de la filière tertiaire où la concurrence semble plus rude.

Pour consulter toutes les enquêtes de l'ADIUT sur le devenir des diplômés de DUT :

<http://www.iut.fr/publications/le-devenir-des-etudiants.html>



## ET POUR L'AVENIR ?

Il est déjà difficile pour les entreprises de recruter des bac + 2 et la situation être favorable aux jeunes diplômés au cours des prochaines années ! En effet, il y aura de plus en plus de besoins à cause des départs à la retraite massifs des « papy-boomers »... mais il y aura probablement de moins en moins de bac + 2 car la réforme LMD a renforcé l'attrance des bac + 2 pour les diplômés bac + 3.

## QUELLES ACTIONS DE LA PART DES ENTREPRISES ?

Pour contrer le risque de pénurie, les entreprises ne restent pas inertes. Chacune se prépare à sa façon pour être plus attractive. Les banques, par exemple, ont lancé des campagnes de communication

de grande ampleur ciblées sur les bac + 2. Certaines entreprises se rapprochent des IUT afin de préempter des candidats. Elles sont présentes dans les conseils d'administration, les jurys d'admission et multiplient les propositions de stage.

## UNE FORMATION TRÈS RECONNUE POUR INTÉGRER L'ENTREPRISE

Et si les entreprises veulent séduire les titulaires de DUT, ce n'est pas un hasard : 56 % des chefs d'entreprise considèrent qu'un IUT est la formation qui prépare le mieux au monde de l'entreprise !

C'est l'un des principaux enseignements du sondage IFOP relatif à « La perception des IUT en France », réalisé il y a quelques années auprès d'un échantillon de 502 chefs d'entreprise, représentatifs

des entreprises de 50 salariés et plus.

Au total, 60 % des chefs d'entreprise pensent que les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur sont suffisamment bien préparés à intégrer le monde de l'entreprise.

Les IUT remportent la palme pour leur parfaite adaptation au monde professionnel. Ils figurent même parmi les repreneurs idéaux d'une entreprise. Ce classement rejoint celui d'un autre sondage IFOP sur la reprise d'entreprise : 48 % des dirigeants estiment que le profil adéquat du repreneur d'une entreprise, c'est le diplômé d'IUT !

**96 % des chefs d'entreprise jugent que le DUT est une bonne, voir une très bonne, formation parmi les formations universitaires courtes. Ces scores s'élèvent à 99 % auprès des dirigeants de grandes entreprises (200 salariés et plus), et à 98 % auprès des DRH.**

# AUTOUR DU CURSUS

Accompagnement

Accompagnement

Méthodologie

Méthodologie

Certificat C2i

Certificat C2i

Langues étrangères

Langues étrangères

Séjour Erasmus

Séjour Erasmus

Projet professionnel

Projet professionnel

Stages

Stages

# C2i

## LE CERTIFICAT INFORMATIQUE ET INTERNET

**Le Certificat informatique et Internet (C2i) est un certificat national attestant de la maîtrise des compétences numériques. Indispensable pour la réussite universitaire, Le C2i niveau 1 est intégré dans la plupart des cursus d'enseignement supérieur.**

Le C2i propose deux niveaux : le premier est applicable à tous les étudiants et les stagiaires de formation continue. De plus, il est exigible pour l'entrée dans les instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé).

Pour information, la mise en œuvre de la certification C2i s'appuie sur l'article 14 de l'arrêté du 23 avril 2002 relatif au grade de licence : « après évaluation du niveau de l'étudiant, la formation propose, de manière adaptée, un enseignement de langues vivantes étrangères et un apprentissage de l'utilisation des outils informatiques ».

Plus concrètement, soit le C2i, niveau 1 est inclus dans un diplôme, et figure au supplément du diplôme, soit il prend la forme d'un certificat séparé. Dans tous les cas, il doit être obtenu au cours du cycle de licence, de préférence à son début (n'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre service scolarité).

Quant au niveau 2 (C2i2e), il n'est pas obligatoire et fait l'objet d'exigences plus élevées en fonction des orientations professionnelles des formations dispensées ; vous serez donc peut-être obligé de le passer en fonction de votre orientation en master, notamment si vous vous dirigez vers l'enseignement



### LE CONTENU DU NIVEAU 1

Pas de panique, le niveau 1 n'est pas sorcier à valider : il vise à attester de la maîtrise d'un ensemble de compétences nécessaires à l'étudiant pour mener les activités qu'exige aujourd'hui un cursus d'enseignement supérieur. Et il est probable que vous sachiez déjà faire ce qu'on vous demandera :

- recherche, création, manipulation, gestion de l'information
- récupération et traitement des données
- gestion des données
- sauvegarde, archivage et recherche de ces données
- présentation en présentiel et à distance du résultat d'un travail
- échange et communication à distance
- production en situation de travail collaboratif
- positionnement face aux problèmes et enjeux de l'utilisation des TIC : droits et devoirs, aspects juridiques, déontologiques et éthiques...



# LE CLES

## L'INDISPENSABLE CERTIFICAT DE COMPÉTENCES EN LANGUES

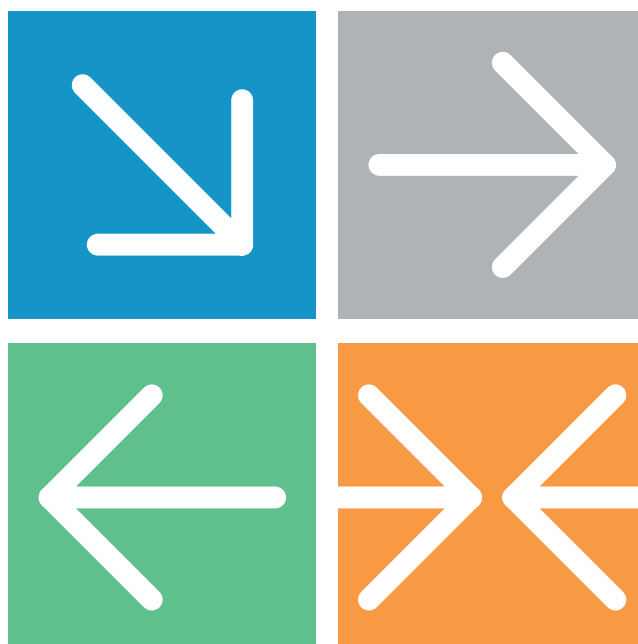
Le Certificat de compétences en langues pour l'enseignement supérieur a pour objectif de favoriser et valoriser la formation en langues des étudiants, principalement ceux inscrits dans des filières non spécialisées en langues.



Indépendant du  
diplôme de spécialité,  
le CLES lui sera  
joint afin de permettre la  
reconnaissance officielle de votre  
niveau en langues étrangères.

Les diplômés peuvent donc s'en servir  
dans leurs démarches d'insertion  
professionnelle, afin d'informer  
les recruteurs de leur niveau  
certifié en langues étrangères.

### Certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur



Pour tout savoir sur le CLES : [www.certification-cles.fr](http://www.certification-cles.fr)

**Le certificat CLES est proposé sur 3 niveaux en 9 langues : allemand, anglais, espagnol, italien, arabe, grec moderne, polonais, portugais, russe.**

## NIVEAU B1

**S'insérer dans un milieu de vie à l'étranger :**

- Gérer sa mobilité à l'étranger : réservation téléphonique d'hôtel, rédaction de courriel, commande dans un restaurant...

## NIVEAU B2

**Synthétiser l'information et présenter divers points de vue sur des thématiques dans le cadre d'une mise en situation concrète en lien avec le monde professionnel impliquant la résolution d'un problème et l'aboutissement à un compromis :**

- Animer et participer à une réunion de travail, interagir, exprimer son point de vue et le défendre...

## NIVEAU C1

**Communiquer et prendre part à la vie scientifique ou professionnelle en rapport avec son domaine :**

- Animer une manifestation professionnelle ou à caractère scientifique, enseigner, rédiger un compte rendu...

## COMMENT ÇA SE PASSE ?

Les épreuves du CLES sont réalisées sous la forme d'un scénario avec une mise en situation réaliste autour de la thématique retenue pour chaque niveau. Les tâches à accomplir sont ancrées dans des thématiques de société. Elles permettent d'évaluer des compétences transférables dans le monde professionnel.

Le candidat dispose d'un dossier documentaire composé de textes et de documents audiovisuels authentiques et d'un dossier de travail.

Il doit dégager les informations pertinentes dans les documents écrits et audiovisuels, en s'appuyant sur les questionnaires de compréhension afin d'accomplir des tâches réalistes :

- rédaction d'un texte, production d'un message vocal (niveau B1), d'une interaction orale (niveau B2) ou d'une présentation orale (niveau C1).

Pour y parvenir le candidat doit :

- intégrer la thématique du scénario,
- s'approprier le contenu,
- traiter l'information (tri, sélection, hiérarchisation...),
- réorganiser les éléments d'information utiles à la réalisation des tâches de production finales.

**Attention** : toutes les tâches proposées sont liées entre elles. Les informations repérées lors des phases de compréhension

de l'écrit et de l'oral ont pour but d'alimenter les phases de productions écrites et orales.

## NIVEAU C2I2E

**Pour les futurs enseignants**

Le C2i2e vise à attester des compétences professionnelles communes et nécessaires à tous les enseignants pour l'exercice de leur métier :

- les problématiques et les enjeux liés aux TIC en général et dans l'éducation en particulier
- les gestes pédagogiques liés aux TIC
- la recherche et l'utilisation de ressources
- le travail en équipe et en réseau
- les espaces numériques de travail
- l'évaluation et la validation des compétences TIC dans le cadre des référentiels inscrits dans les programmes d'enseignement.

## L'INSCRIPTION

Les centres organisent de façon autonome l'inscription des candidats à la certification.

Vous devez donc contacter directement un des 58 centres de passation du CLES afin de voir quand aura lieu la prochaine session dans la langue et le niveau que vous souhaitez valider.

## LE CHOIX DE LA LANGUE À L'UNIVERSITÉ

Parmi l'ensemble des unités d'enseignement qui vous seront proposés, vous devrez choisir une langue. Ne négligez surtout pas ce choix puisqu'il sera déterminant dans votre cursus puis dans le cadre de votre insertion professionnelle.

Lorsque vous aurez opté pour une langue, nous vous conseillons de conserver celle-ci tout au long de votre parcours afin d'atteindre un certain niveau de perfectionnement. Ceci pourra vous permettre de réussir le CLES afin d'entrer dans les concours de l'enseignement.

## PARTIR ÉTUDIER EN EUROPE

Au cours de votre cursus, vous pourrez partir étudier dans une université européenne pour une période précise et ceci dans le cadre de votre propre parcours universitaire. C'est pourquoi le choix de l'UE de langue au début de votre parcours de licence est primordial puisqu'il conditionnera l'autorisation de partir étudier dans un autre pays européen.

Si vous voulez partir étudier dans une université européenne, renseignez-vous sur le programme Erasmus (lire pages suivantes) et auprès du service de votre université qui est dédié aux échanges de ce type. Il faut savoir qu'il y a entre les universités des accords qui peuvent porter sur un nombre très restreint d'échanges d'étudiants. C'est pourquoi vous devez préparer longtemps à l'avance cette démarche.



# ERASMUS

## L'EUROPE À PORTÉE DE VOS ÉTUDES

**Erasmus est un programme développé par l'Union Européenne pour promouvoir la mobilité des étudiants et la coopération dans l'enseignement supérieur au sein des pays de l'Union Européenne. Il porte le nom du philosophe, théologien et humaniste Érasme de Rotterdam (1465-1536), adversaire infatigable du dogmatisme dans toutes les sphères de l'activité humaine. Érasme a vécu et travaillé dans plusieurs régions d'Europe, car seuls les contacts qu'il entretenait avec les autres pays lui apportaient les connaissances, les expériences et les idées qui constituaient l'objet de ses recherches.**

Ce programme permet à un étudiant inscrit à l'université d'effectuer une partie de son cursus dans un autre pays d'Europe, en étant assuré que les unités qu'il aura suivies dans cette autre université seront reconnues par son université d'origine.

En pratique, les séjours à l'étranger durent un semestre ou une année universitaire, et sont plus faciles à organiser pour les étudiants en deuxième semestre de master, mais les autres possibilités sont aussi envisageables (premiers semestres de master ou deuxième semestre de licence).

### Le DUETI, l'Érasmus des titulaires de DUT

Le DUETI, diplôme d'université d'études technologiques internationales (bac +3), est ouvert aux étudiants titulaires d'un DUT délivré l'année précédente. Il valide une année universitaire complète passée dans une université partenaire de l'IUT.

## LE CURSUS ERASMUS

Le programme des cours suivis pendant le séjour à l'étranger est défini avant le départ entre l'étudiant, le responsable de la formation et le correspondant dans l'université hôte. Il donne lieu à l'établissement d'un contrat entre l'étudiant et les deux enseignants. L'étudiant est suivi par les enseignants des deux universités pendant son séjour, et tous les problèmes éventuels (cours au niveau non adapté, cours supprimé...) sont réglés le plus vite possible.

Pour la poursuite du cursus pendant ces échanges, on utilise le système de transfert de crédits ECTS (European Credits Transfert System), dans d'autres cas, les unités obtenues à l'étranger sont transformées en équivalences avec des unités du cursus d'origine de l'étudiant. Dans tous les cas, le système utilisé pour le transfert des notes est précisé dans le contrat conclu entre l'étudiant et le responsable de formation.

Avant le départ, mais parfois aussi dans l'université hôte, des cours de langue sont dispensés aux étudiants Erasmus, la plupart du temps sans coût supplémentaire. Les horaires des cours de langue, et la façon dont ils seront financés sont connus précisément avant la date du départ.

**Pour tout savoir sur les différents programmes Érasmus :**

<https://generation.erasmusplus.fr>

# LE PROJET PROFESSIONNEL DE L'ÉTUDIANT

Proposé sous forme de module ou d'unité d'enseignement en première ou deuxième année de licence, le PPE (parfois encore appelé PPP, projet personnel professionnel) offre aux étudiants un cadre propice à l'élaboration d'un projet personnel à vocation professionnelle.



Dans le contexte du LMD, l'étudiant est plus que jamais responsable du choix de son parcours de formation. Élaborer votre projet personnel et professionnel est donc une nécessité et un enjeu qui permettra à chacun de mieux se situer et donnera du sens au cursus universitaire.

De plus en plus, les conditions de réussite dans les études et l'insertion sont liées à la capacité à acquérir d'autres connaissances que des savoirs disciplinaires, à développer et mettre en œuvre d'autres aptitudes que des compétences strictement disciplinaires et en particulier de savoir appréhender des environnements professionnels qui se modifient sans cesse.

## Ajuster ses objectifs, s'adapter, se préparer

Parce que les mutations technologiques, économiques et sociales s'accroissent, se projeter dans l'avenir devient difficile : il faut donc apprendre à « réajuster » ses objectifs en fonction des aléas tout au long de son parcours de formation et plus tard dans sa vie professionnelle. Cette nouvelle donne impose à chacun de développer de nouvelles stratégies d'adaptation, de se « préparer au hasard ». Le PPE doit précisément donner à chaque étudiant la possibilité de devenir acteur-auteur de son parcours.

## Le module ou l'UE dédié au PPE peut alors permettre de :

- se connaître, c'est-à-dire repérer ses compétences, ses savoir-faire, ses aptitudes, ses qualités, ses atouts, ses motivations, ses aspirations, ses centres d'intérêts, ses valeurs...
- connaître l'environnement socio-économique et socio-professionnel, le marché du travail, les secteurs d'activité, les métiers, les fonctions...
- connaître les entreprises, les administrations, les organisations...
- définir et/ou préciser son projet professionnel.
- confronter ce projet aux réalités du monde du travail.
- identifier les connaissances et compétences requises, la formation à suivre pour l'exercice du métier envisagé.
- mettre en adéquation ses souhaits professionnels immédiats et futurs, ses aspirations personnelles, ses capacités et ses axes de progrès, afin de concevoir un parcours de formation cohérent avec le ou les métiers choisis.

L'objectif final est d'être capable de se positionner par rapport aux entreprises. Cela suppose de savoir se présenter, par écrit et oralement, de savoir exposer son projet professionnel, exprimer ses motivations...

## Nos conseils

- Commencer le travail de réflexion le plus tôt possible.
- Réaliser cette démarche de façon constante et continue car un projet évolue et mûrit en fonction des informations que l'on recueille.

## Avec quels moyens et quels outils ?

- Réflexions, observations, recherche documentaire.
- Contacts, entretiens individuels, réalisation d'interviews ou d'enquêtes avec des professionnels, des anciens étudiants.
- Participation et organisation de conférences, de tables rondes, de débats.
- Atelier de simulation d'entretien (de motivation, d'embauche...).
- Elaboration d'outils personnalisés d'argumentation (CV, lettres de motivation).
- Construction et utilisation d'un réseau relationnel.

## Modalités de mise en œuvre

- UE libre ou obligatoire suivant les universités.
- En 1re ou 2e année de licence.
- Travail personnel et / ou en équipe.
- Elaboration d'un rapport / présentation orale.



# LE STAGE EN MILIEU PROFESSIONNEL

## UN INCONTOURNABLE

**D'un point de vue strictement formel, le stage correspond à une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion.**

Plus concrètement, les stages sont une pièce importante dans l'édifice de votre formation :

- ils permettent d'appliquer des connaissances théoriques et pratiques dans un ou des métiers,
- ils aident à construire et affiner le projet personnel et professionnel,
- ils renforcent la motivation en donnant un aspect concret aux apprentissages,
- ils développent la connaissance de l'entreprise,
- ils enseignent l'importance du « savoir être » à côté des savoirs et savoir-faire.

Ainsi, quelle que soit la filière d'études, il est fortement conseillé (et parfois obligé, par exemple en master pro) de faire des stages tout au long de son cursus (et de commencer le plus tôt possible).



## L'APPORT DU STAGE... ET DU STAGIAIRE

En partant en stage, on passe en effet du système académique (examens, notes, coefficients, diplômes...) à un système professionnel (profil, compétences, potentiel, capacités, personnalité...). C'est une véritable expérience grâce à laquelle on découvre les exigences des entreprises, comme la rentabilité, la maîtrise des coûts, le respect des délais, la notion de faisabilité...

Pour les entreprises, si le stagiaire représente une charge et un investissement, il présente néanmoins un véritable intérêt : une problématique restée de côté, un « œil neuf » sur un mode de fonctionnement ou plus concrètement les nécessités de la mise en application d'une nouvelle réglementation ou du développement d'une procédure d'assurance qualité, sont autant d'illustrations du besoin des entreprises de pouvoir compter sur des stagiaires.

Par ailleurs, « se rendre utile pour devenir indispensable » reste le meilleur slogan quand on sait qu'au final, le stage est souvent un tremplin vers le 1er emploi... À savoir toutefois : dans certains secteurs (communication, web, presse), beaucoup d'entreprises se servent de l'effet d'aubaine des stages pour éviter d'avoir à recruter des salariés. Ils leur confient donc des missions solides et sérieuses, mais dans un état d'esprit pour le moins discutable.

Pour tout savoir sur le contexte réglementaire des stages étudiants en milieu professionnel, [cliquez ici](#).

## CHERCHER (ET TROUVER) UN STAGE

Chercher un stage, c'est un peu comme chercher un emploi : ce n'est ni facile, ni évident. Dans tous les cas, cela se prépare. Chacun connaît généralement les éléments de base de la démarche : CV, lettre de motivation... Mais il manque souvent une démarche opérationnelle et une stratégie claire.

Pour les aider, les universités mettent de nombreux moyens à la disposition des étudiants ; c'est donc par là qu'il faut commencer. Après tout, même si l'objectif est de devenir autonome dans cette pratique, il n'est cependant pas inutile de se faire aider, surtout au début.

En dehors des relations personnelles, les conseillers d'orientation, certains enseignants, des étudiants plus avancés peuvent vous aider à pénétrer les réseaux professionnels (partenaires industriels, anciens de la fac...) mais aussi à connaître les entreprises : activités, produits, marchés...

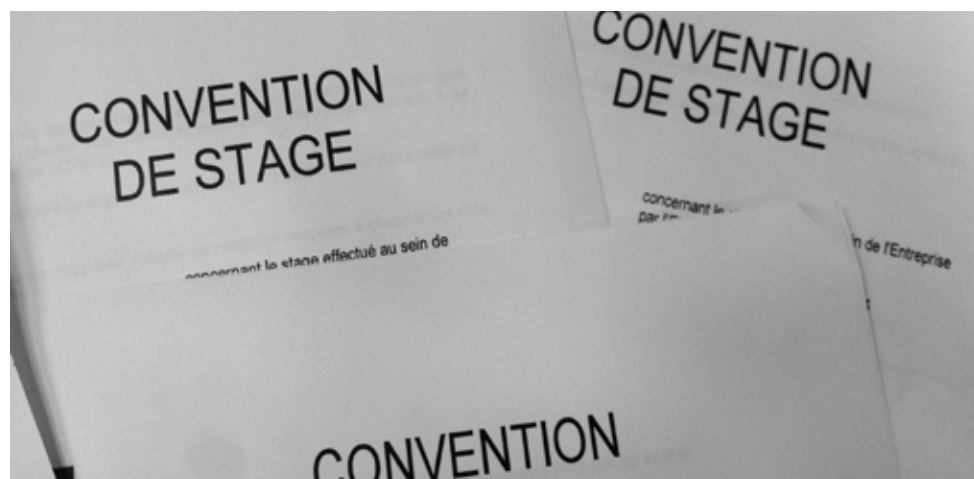
Dernière étape : convaincre son interlocuteur lors de l'entretien préalable au stage. Et là, inutile d'en faire des tonnes pour essayer de faire croire qu'on est la recrue idéale et qu'on n'a aucune lacune ; ce n'est pas ce qu'on attend d'un stagiaire. Montrez-vous poli, curieux et motivé, c'est le tiercé gagnant pour un stage réussi !

## LA CONVENTION DE STAGE

Document essentiel, la convention de stage doit être signée par les 3 parties en présence : le stagiaire, l'université et la structure d'accueil (l'entreprise). Elle a pour objet de clarifier les droits et devoirs de chacun et de protéger le stagiaire, notamment en cas d'accident du travail.

Les éléments qui doivent y figurer :

- la durée du stage, les horaires et les conditions de travail
- la nature de la mission
- la couverture sociale
- les aspects financiers (indemnités, frais de transports...)





## GRATIFICATION ET COUVERTURE SOCIALE

Pour un stage court, la structure d'accueil n'est pas obligée de verser des indemnités. Néanmoins, si le stage dure 2 mois ou plus, l'entreprise doit verser une gratification au stagiaire. Le montant de la gratification doit figurer dans la convention de stage et représente 3,90 euros par heure de stage, soit environ 580 euros par mois pour un stage à temps plein.

Pendant le stage, le stagiaire est couvert par la sécurité sociale étudiante. En cas d'accident du travail, il est couvert par sa mutuelle ou par une assurance complémentaire prise en charge par le rectorat.

## LITIGES

Des difficultés peuvent survenir pendant le stage, mais le statut de stagiaire n'est pas une obligation d'accepter tout et n'importe quoi. Ainsi, si l'activité au sein de la structure d'accueil ne correspond pas à ce qui avait été prédéfini dans la convention (en d'autres termes : si le stage est sans intérêt), il ne faut pas hésiter à le faire savoir pour rectifier le tir.

Et si une situation mal engagée n'évolue pas en bien, il est possible de démissionner, à condition d'avertir l'université et la structure d'accueil par courrier. Pour éviter d'en arriver là, il est important de demander des précisions concrètes sur la nature des missions prévues pendant le stage lors de l'entretien et avant la signature de la convention.

## LE RAPPORT DE STAGE : FORME ET CONTENU

Selon l'exigence du responsable de stage, la longueur et le contenu du rapport peuvent varier. Néanmoins plusieurs éléments doivent y figurer : description de l'entreprise, nature de tes activités, cohérence du stage avec le cursus, réflexions et critiques...

Sur la forme, les universités fournissent généralement un modèle-type (police à utiliser, interligne à respecter) et le rapport doit être impeccablement présenté : ne surtout pas oublier de se relire pour traquer les fautes d'orthographe et penser à insérer quelques illustrations pour rendre la lecture agréable...

### Quelques conseils

- Pendant le stage, il est fortement conseillé de prendre des notes quasi quotidiennes sur vos activités et le fonctionnement de l'entreprise, tout ce qui pourra vous être utile lors de la rédaction de votre rapport. En effet, il y a fort à parier qu'entre la période de votre stage et le moment où vous allez rédiger votre rapport, certains détails vous seront sortis de la tête...
- Pensez également à collecter le plus de documents possibles sur l'entreprise (plaquette de présentation, organigramme, document type...) : ils vous serviront à illustrer votre rapport et à l'enrichir de données précises.
- Enfin, si votre stage s'est bien déroulé, il n'est pas inutile de rester en contact avec l'entreprise, vous pourriez être amené à les solliciter un jour...



# LA VIE UNIVERSITAIRE

L'université

L'université

Le CROUS

Le CROUS

La vie étudiante et les associations

La vie étudiante et les associations

La sécu étudiante

La sécu étudiante

# L'UNIVERSITÉ, COMMENT ÇA MARCHE ?

Dans IUT, il y a "universitaire" ! Vous allez donc évoluer dans l'université, qui a bien souvent l'air d'un labyrinthe administratif froid et incompréhensible, surtout lorsque l'on vient tout droit de son lycée. Pourtant, en y regardant de plus près, ses principes de fonctionnement, ses rouages, son administration et ses interlocuteurs forment un ensemble relativement cohérent.

Juridiquement, l'université est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP). À ce titre, ce statut propre lui donne une grande autonomie.

L'université gère et décide de son budget et de ses orientations. Elle possède des statuts complétés par un règlement intérieur qui définissent ses missions, son fonctionnement, ses moyens...

## L'UNIVERSITÉ, UNE MINI-SOCIÉTÉ

L'Université est organisée en composantes pédagogiques : des UFR (Unité de formation et de recherche, mais on continue de dire « fac ») correspondantes aux différentes filières (STAPS, médecine, droit, lettres ...) mais aussi des instituts, des écoles, des laboratoires et centres de recherche, des services communs, généraux et centraux.



L'Université est dirigée et gérée par 3 conseils centraux (lire plus loin) et par un bureau. Les conseils sont composés d'enseignants, d'étudiants et de personnels élus par leurs pairs ainsi que de personnalités extérieures qualifiées nommées.

Les conseils élisent pour 4 ans le président de l'Université parmi les enseignants chercheurs. Celui-ci compose alors son bureau (vice-présidents et chargés de mission).

Les composantes pédagogiques (UFR, IUT, écoles...) sont gérées par un directeur et un conseil comprenant des enseignants, des personnels IATOS et des étudiants élus, là aussi par leurs pairs. Sont débattues au sein de ce conseil les questions pédagogiques, financières et toutes les questions liées à la composante. Certaines décisions, les plus importantes (ex : les maquettes de formation) nécessitent l'aval du CA (conseil d'administration) de l'université.

L'Université comprend aussi des services. Ceux de documentation (BU), d'orientation et d'information (SCUIO et SCIO), d'activités sportives (SUAPS) sont les services communs. Il existe aussi des services centraux administratifs : secrétariat, scolarité, présidence, comptabilité.

## LE CONSEIL DE L'UFR

Il ne comprend pas plus de 40 membres dont 40 % d'étudiants au maximum. L'UFR est dirigée par un directeur élu pour 5 ans (également connu sous le nom de "doyen", ce qui n'a rien à voir avec son âge), son mandat étant renouvelable une fois. Le conseil de l'UFR s'occupe de l'organisation des formations spécifiques et de l'organisation administrative.

Pour renouveler les représentants étudiants au conseil de l'UFR, des élections étudiantes ont lieu tous les 2 ans. À cette occasion, les étudiants inscrits dans la composante en question déposent des listes, proposent des candidats et votent pour choisir celles et ceux qui seront leurs porte-paroles officiels. Renseignez-vous auprès de votre association étudiante. Elle est là, entre autre, pour assurer la représentation et la défense des étudiants.

## LES CONSEILS DE L'UNIVERSITÉ

### Le Conseil d'Administration (CA)

C'est le conseil le plus important car il mène la politique de l'Université : vote du budget, signature des conventions (avec l'Etat, la région, des partenaires privés ou publics), ouvertures d'antennes délocalisées...

Il délibère en dernier lieu sur les décisions prises dans les deux autres conseils. Il a donc pouvoir de décision et peut revenir sur les décisions prises dans les autres conseils. Il est composé de 20 à 30 membres dont 3 à 5 sont des étudiants.

### La Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU)

La CFVU délibère sur tout ce qui concerne la pédagogie et la vie étudiante à l'Université : organisation de l'enseignement, création de nouvelles filières, validation des acquis, orientation des étudiants, etc.

Il favorise aussi les activités culturelles, sportives, sociales et associatives. En règle générale, il gère directement ou indirectement le FSDIE (Fond de solidarité et de développement des initiatives étudiantes) qui finance les projets étudiants. La CFVU comprend 40 % d'étudiants et 40 % d'enseignants.

À savoir : un vice-président étudiant du CFVU est choisi parmi les élus étudiants du conseil.

### Le Conseil Scientifique (CS)

Il propose au CA les orientations de la politique scientifique et de recherche de l'établissement. Il s'occupe des habilitations et des créations de Master Recherche et de doctorats. Seuls les étudiants inscrits en 3ème cycle (master 2 et au-delà) peuvent être électeurs pour ce conseil. Le CS ne comprend que 10 % d'étudiants.

## LES ÉTUDIANTS AUX COMMANDES !

Les étudiants inscrits à l'Université élisent donc, tous les 2 ans, leurs représentants dans ces 3 conseils. Ces derniers ont, au même titre que les autres membres (enseignants, personnels ...), voix délibérative. Ils participent donc à l'élaboration et à l'adoption de toutes les mesures prises par l'Université, à tous les échelons de décisions.

C'est donc à vous de participer à l'amélioration de votre Université, soit en candidatant dans les conseils, soit en proposant via vos élus étudiants des idées pour faire évoluer la vie de votre établissement.

### Conseil National de l'Enseignement Supérieur Et de la Recherche (CNESER) :

il s'agit d'un organe consultatif, cependant, le Ministre a obligation de le consulter sur tout projet de loi ou de réglementation (décrets et arrêtés) relatifs à l'enseignement supérieur. Le CNESER assure la représentation, au niveau national des étudiants, des personnels et usagers des universités, ainsi que des grands intérêts nationaux.

### Conseil d'Administration (CA) :

Le CA est le conseil le plus important car il mène la «politique» de l'Université : vote du budget, signature des conventions (avec l'Etat, la région, des partenaires privés ou publics), ouverture d'antennes délocalisées. Il délibère en dernier lieu sur les décisions prises dans les deux autres conseils. Il comprend 25% d'étudiants

### Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (CEVU) :

Il donne son avis au CA de l'université sur la politique de formation de l'établissement et notamment sur les questions relatives aux diplômes et à la vie étudiante. Il est composé d'un nombre égal de représentants des enseignants et étudiants. Il comprend également des représentants des personnels et des personnalités extérieures.

### Conseil Scientifique (CS) :

C'est une instance consultative sur les domaines de la recherche, des équipes de recherche, de la création de postes d'enseignants... Il est composé à une très grande majorité de représentants des enseignants chercheurs mais aussi de représentants étudiants de 3<sup>ème</sup> cycle, des représentants du personnel ainsi que des personnalités extérieures représentant des administrations publiques ou privées.

## LES DIFFÉRENTS SERVICES DE L'UNIVERSITÉ

### La scolarité

C'est la première étape du parcours du combattant de l'étudiant qui s'inscrit. Vous pouvez aller la voir pour tout ce qui concerne votre inscription administrative (certificat de scolarité, documents officiels, carte d'étudiant ...). C'est aussi un lieu où vous pourrez trouver des informations concernant la scolarité au sein de votre composante (UFR, institut...). Attention aux horaires d'ouvertures : elles sont très inégales d'une UFR à l'autre... et peuvent parfois vous exaspérer.

### SCUIO : le service d'orientation

Son nom et ses initiales varient en fonction de votre université d'attache : CIO, SCIO, SCUIO... mais sa mission reste la même.

Dans les locaux de l'Université, il fonctionne avec du personnel administratif, des conseillers d'orientation. C'est un endroit à fréquenter, pour s'ouvrir à de nouveaux horizons, pour trouver des conseils si l'on se rend compte que l'on s'est mal orienté.

### SUMPS : le service de médecine préventive

Le service universitaire de médecine préventive a pour but de faire la prévention et la promotion de la santé au sein du campus. En plus des examens médicaux obligatoires de première année, le service de médecine

préventive propose une série de consultations spécialisées (dont le type peut varier d'une université à l'autre) : centre de dépistage et d'information anonyme et gratuit du SIDA, aide au sevrage tabagique, soutien psychologique, vaccinations...

### SUAPS : le service des sports

Le service universitaire des activités physiques et sportives est chargé d'organiser les activités physiques pour les étudiants de l'Université. À midi, en fin de journée, et généralement le jeudi après-midi, ce service propose de multiples disciplines sportives, avec à la fois des pratiques en loisirs et des préparations aux compétitions. Le montant de l'inscription excède rarement les 30 €.

### BU : la bibliothèque universitaire

Autre allié de l'étudiant, la bibliothèque est un lieu qu'on doit fréquenter dès son arrivée à la fac. La richesse des documents qu'on peut y trouver en fait un centre de ressources indispensable à la préparation des examens et du travail universitaire. Vous y trouverez des ouvrages de références, des manuels de révisions, des magazines et de la presse spécialisée, des thèses et des mémoires d'étudiants...

Généralement en début d'année, des chargés de TD ou des tuteurs étudiants font une formation à destination des nouveaux arrivants pour leur apprendre à utiliser la BU.

# LE CROUS

## LES ŒUVRES SOCIALES AU SERVICE DES ÉTUDIANTS

**Le CROUS (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires) ne dépend pas de l'université mais du ministère de l'Éducation nationale et/ou de l'Enseignement supérieur. C'est donc un autre interlocuteur de votre vie étudiante, et non le moindre.**

En général, on connaît principalement le CROUS pour une chose : c'est lui qui instruit les dossiers sociaux des étudiants, c'est à dire les demandes de bourse et de logement. Mais c'est un établissement public qui a plusieurs missions auprès des étudiants :

- l'aide sociale,
- l'accueil des étudiants internationaux,
- la gestion des logements pour les étudiants,
- la restauration universitaire,
- la vie culturelle étudiante.

### L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

La fonction du CROUS dans l'accompagnement social des étudiants prend plusieurs formes. Il y a bien sûr les bourses étudiantes, qui sont des aides financières mensuelles versées à l'étudiant pendant 10 mois (de septembre à juin), et les logements universitaires, qui vont de la chambre à l'appartement, en fonction de la situation des étudiants.

Mais il faut aussi savoir que des assistant(e)s du service social du CROUS sont à la disposition des étudiants, avec plusieurs domaines d'interventions :

- l'accueil et l'écoute en cas de difficulté (personnelle, familiale, psychologique, médicale...),
- l'accompagnement dans les démarches et dans la recherche de solutions,
- l'information sur les formalités concernant la vie étudiante (budget, logement, couverture sociale...),
- l'orientation vers tous les services spécialisés,

- l'aide à la constitution de dossiers de demandes d'aides financières.

Les assistant(e)s du service social du CROUS sont tenu(e)s au secret professionnel, il ne faut donc pas hésiter à frapper à leur porte si vous êtes dans la détresse ou que vous avez besoin d'aide.

### LA REPRÉSENTATION DES ÉTUDIANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration du CROUS est présidé par le Recteur de l'académie mais il faut savoir qu'il est assisté dans cette fonction par un vice-président étudiant élu par les membres du conseil d'administration. En effet, 7 représentants des étudiants sont élus tous les deux ans pour siéger à son conseil d'administration... Et le prochain peut très bien être vous !

Si cette aventure vous intéresse, sachez que la plupart des associations étudiantes proposent des listes de candidats et que les volontaires sont activement recherchés, car s'il s'agit d'une mission passionnante, c'est aussi une fonction bénévole.

# LES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

## ANIMATRICES DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Être étudiant serait bien triste si cela se résumait au train-train « amphi, préparation des TD, et au dodo ». En effet, la vie d'étudiant peut être riche en découverte et forte en rencontres si on le souhaite ; il suffit de sortir de sa chambre et d'aller à la rencontre des autres. Pour cela, un grand nombre d'associations existe sur le campus.



Très tôt, les  
étudiants  
ont su

s'organiser et s'associer pour mener des projets, se défendre, animer la vie étudiante et apporter des services... C'est d'ailleurs ainsi que les étudiants ont pu obtenir beaucoup d'avancées, que ce soit en matière de santé, de d'accompagnement social ou de conditions de vie et d'études (par compensation avec une autre matière).



## QU'EST-CE QU'UNE ASSOCIATION ÉTUDIANTE ?

L'association, tel que la loi 1901 l'a instituée, a tout de suite été exploitée par les étudiants comme moyen d'action et comme cadre légal pour agir dans la vie de la cité et dans la vie de l'université. Ainsi, on dénombre aujourd'hui près de 8 000 associations étudiantes sur les campus de France !

L'association étudiante est avant tout un outil au service des étudiants. Elle leur permet d'exprimer leurs volontés, leurs initiatives et leurs projets. C'est pourquoi on trouve toutes sortes d'associations porteuses d'activités diverses et variées : bureaux des étudiants, associations sportives, clubs artistiques, fédérations culturelles, syndicats étudiants, organisations caritatives...

## LES MISSIONS DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Les missions des associations étudiantes sont souvent multiples mais on peut citer plusieurs objectifs communs à nombre d'entre elles :

### • Animer la vie étudiante

Beaucoup d'associations ont pour but de faire vivre le campus autour d'événements multiples tels que des tournois sportifs, l'organisation de soirées, de sorties ou de moments de cohésion (week-end d'intégration, cérémonie de remise des diplômes), la mise en place de forums des métiers ou d'expo photos... Les options sont infinies et les seules limites sont l'imagination et la bonne volonté !

Car la fac ne se résume pas à un lieu d'étude : une association est la structure idéale pour mener un projet qui vous tient à cœur et l'occasion de transformer une simple idée (voire un rêve) en un événement rassemblant des dizaines ou des centaines d'étudiants.

### • Représenter les étudiants

Chaque établissement est régi par un ou des conseils qui décident de l'orientation politique de l'université et de chaque faculté (ou UFR). Dans chacun de ces organes, la participation étudiante – via les élus étudiants – est importante aussi bien pour éclairer ou peser sur certaines décisions que pour transmettre la vision ou les besoins des étudiants auprès des autres acteurs de l'Université.

Les associations étudiantes sont donc souvent soucieuses de porter la voix des étudiants dans ces différents conseils et présentent pour cela des listes lors des élections. Si vous avez déjà été délégué de classe, c'est un peu pareil, mais en plus grand ! Vous pouvez donc vous intéresser à la représentation étudiante... et pourquoi pas devenir le candidat de votre asso !

En tout cas, il est important de voter durant les élections universitaires car les étudiants doivent être acteurs de l'enseignement supérieur. Beaucoup se plaignent souvent de ne pas être entendus... mais les bulletins de vote servent à donner de la légitimité à vos représentants !

### • Proposer des services aux étudiants

Une association peut mettre à disposition les photocopiés de cours, les annales d'examen, du matériel sportif, des livres d'occasion... mais aussi vendre boissons et nourriture ou proposer un lieu de détente et de travail, en fonction des locaux dont elle dispose.

### • Informer les étudiants

Les bénévoles des associations du campus sont avant tout des étudiants ; ils ont donc rencontrés les mêmes problèmes que les autres et se sont posés les mêmes questions que vous. Par ailleurs, ils sont souvent investis dans les différents conseils de la fac et sont au courant de l'évolution de la filière et de l'organisation du cursus.

Ce sont donc des étudiants auprès desquels vous pourrez trouver (la plupart du temps) les informations dont vous avez besoin. Et dans le cas où ils ne sont pas en mesure de répondre, ils sauront au moins vous diriger vers les personnes compétentes pour le faire.

### • Former les étudiants volontaires

Gérer une association, intervenir en conseil, organiser un événement... Cela s'improvise rarement ! La formation des bénévoles, des dirigeants et des élus se fait souvent lors de séminaires qui durent le temps d'un week-end (ou de congrès beaucoup plus festifs) et d'autres événements organisés par les fédérations de villes et associations de filière.



## LES PRINCIPES DES ASSOS ÉTUDIANTES

L'association étudiante est avant tout un espace de vie commune, une mini-société animée par des bénévoles. Elle porte en elle des principes et des valeurs inhérents à la démarche associative. Ces principes partagés par les associations étudiantes sont simples : l'ouverture, la tolérance, la responsabilité, le bénévolat, le dynamisme, l'humanisme, le dialogue, le refus de tout extrémisme...

D'une manière générale (et sauf les « syndicats étudiants », même si l'appellation prête à débat), une association étudiante est pluraliste et totalement indépendante vis-à-vis des différents groupes politiques. Elle s'interdit toute orientation partisane et vise toujours à regrouper les étudiants par-delà les clivages religieux ou politiques.

## COMMENT FONCTIONNE UNE ASSOCIATION ?

Les principes de fonctionnement d'une association sont inscrits dans la loi 1901 et surtout, dans les statuts de l'association (que vous pouvez consulter en préfecture ou que vous pouvez demander aux étudiants qui composent ladite asso). Ces derniers fixent ses règles de fonctionnement, ses objectifs, ses moyens...

Pour devenir membre d'une association, vous devez remplir une fiche d'adhésion et payer une cotisation annuelle. Son montant est variable mais la somme est généralement modique (entre 1 et 5 €).

Une fois membre de l'association, vous votez pour en élire les représentants, vous pouvez participer aux réunions et au fonctionnement de la vie de l'asso, et vous pouvez même être candidat pour prendre des responsabilités officielles. Bien sûr, le niveau de votre engagement dépend de vous, de votre motivation et de votre disponibilité.

L'association se compose toujours d'une assemblée générale (AG) qui se réunit une ou plusieurs fois par an et qui est composée de l'ensemble des membres de l'association. Une fois par an, elle vote le bilan moral et financier de l'année écoulée, fixe les orientations et projets pour l'année suivante.

Souvent, une association comprend également un conseil d'administration (CA). Celui-ci est composé par des membres actifs élus par l'AG, gère de près le fonctionnement de l'asso et se réunit assez régulièrement (environ tous les mois).

Enfin, l'association se compose systématiquement d'un bureau élu par l'AG qui comprend au minimum un président, un trésorier et un secrétaire (ils sont responsables juridiques de l'association). Des vice-présidents, des adjoints et des chargés de mission peuvent aussi aider à former le bureau de l'association.

Les décisions, projets, budgets... qui sont décidés au sein d'une association sont toujours validés par un vote. Le tout est consigné dans des procès-verbaux (PV) afin de garantir une trace officielle des décisions prises.



## LES MOYENS DE L'ASSOCIATION

Avant tout, l'association a besoin de bénévoles pour la gérer au quotidien, mener les projets, prendre les responsabilités... Bref, la faire vivre. C'est pourquoi tous les étudiants sont sollicités pour participer, chacun à sa manière, à la vie de l'association.

Côté financier, l'association peut s'appuyer sur différentes ressources : les cotisations des membres, les recettes des manifestations bénéficiaires, les subventions institutionnelles et privées, les dons... L'association ne fait pas de profit. Elle réinvestit la totalité de l'argent dans de nouveaux projets et dans son fonctionnement. Ses comptes sont d'ailleurs présentés et votés chaque année à l'occasion de l'AG et peuvent être consultés à tout moment par les membres de l'association.

### Comprendre, s'investir et entreprendre

La vie d'une association ne tient qu'à l'engagement que les étudiants lui donnent. Il faut donc être curieux du monde qui vous entoure et essayer de comprendre comment fonctionne l'université, car c'est le lieu où vous allez peut-être passer les meilleurs moments de votre vie. N'hésitez pas à vous investir et à entreprendre des projets, car s'il y a un temps et un lieu où rien n'est impossible, nul doute que cette période se situe pendant les « années fac » !

# LA MUTUELLE POUR LES ÉTUDIANTS

## LE PARTENAIRE SANTÉ & ASSURANCES

**En tant qu'étudiant, vous être couvert par le régime général de sécurité sociale. Mais cela ne vous dispense pas de prendre auprès d'une mutuelle une assurance santé afin d'être mieux remboursé pour faire face à vos frais médicaux. Mutuelle qui peut vous apporter bien d'autres services, en particulier pour vous assurer en matière de responsabilité civile, de séjour à l'étranger ou assurer votre logement.**



Attention : il ne faut pas confondre la Sécurité sociale et la [complémentaire santé](#), qui sont deux prestations différentes :

- la première relève du régime général : elle assure des remboursements partiels (à hauteur de 70 % des frais médicaux),
- la seconde est optionnelle ; à partir d'une quinzaine d'euros par mois, propose des remboursements supplémentaires en fonction des options choisies (et souvent plus avantageuses que les complémentaires parentales).

Il est utile de bien se renseigner sur les taux de prise en charge de l'assurance maladie (la Sécu), car on a souvent des surprises lorsque l'on engage des soins coûteux (lunettes, dentition...).

La mutuelle prend en charge la différence entre ce que votre soin vous a réellement coûté, et ce que vous rembourse la sécu. Parce qu'il y a parfois de gros écarts, prendre une mutuelle complémentaire n'est pas un coût, mais plutôt un bon investissement !

### S'ASSURER POUR LA VIE DE TOUS LES JOURS

Pour moins de 20 euros par an, vous pouvez [souscrire des garanties](#) telles que la responsabilité civile (obligatoire pour s'inscrire dans l'enseignement supérieur), une protection individuelle accident, une assurance perte/vol de papiers, ou encore des assurances contre l'utilisation frauduleuse de votre portable, des services de coaching administratif et financier et bien d'autres encore.

Si vous êtes autonome avec votre propre chez vous, un logement étudiant, ça s'assure ! Comment s'y retrouver dans la multitude des offres proposées par les mutuelles et les compagnies d'assurance ? [Yvon Assur'logement](#) est une des formules les plus attractives du marché.

A partir de 29 euros par an, elle couvre les grands classiques : responsabilité civile, incendie/explosion dégâts des eaux, catastrophes naturelles, dommages électriques, et encore bien d'autres désagréments.

Enfin, partir étudier à l'étranger nécessite une [assurance internationale](#). Et là encore, c'est votre mutuelle qui fera le job !